



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement Communal de Circulation Temporaire

### *Route barrée et stationnement interdit à Hobscheid – rue de Koerich*

En raison de travaux de mise en œuvre de la couche de roulement définitive dans le nouveau lotissement dans la rue de Koerich à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 17 novembre 2020, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du mardi, 24 novembre 2020 à 8h00, jusqu'au 25 novembre 2020, jusqu'à la fin des travaux:
- toute circulation et tout stationnement sont interdits dans la rue de Koerich à Hobscheid, dans le lotissement entre les maisons de numéros impairs de 15 à 27 ;
  - tout stationnement le long des deux côtés de la rue de Koerich entre les maisons 12 à 18 est interdit.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 17 novembre 2020.  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)